

**NOT FOR RELEASE, PUBLICATION OR DISTRIBUTION IN WHOLE OR IN PART,
IN, INTO OR FROM ANY JURISDICTION WHERE TO DO SO WOULD CONSTITUTE A
VIOLATION OF THE RELEVANT LAWS.**

Offre publique d'acquisition

de

Tiwel Holding AG, Zurich

portant sur toutes les

actions nominatives de Sulzer SA, Winterthur

d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune, en mains du public

Contexte

Sulzer SA est une société anonyme de droit suisse de durée indéterminée dont le siège est à Winterthur, Suisse ("**Sulzer**"). Sulzer détient des participations dans des entreprises de technologie et d'autres entreprises de tout genre, tant en Suisse qu'à l'étranger, et dispose, au 31 juillet 2015, d'un capital-actions s'élevant à CHF 342'623.70, divisé en 34'262'370 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.01 chacune ("**Actions Sulzer**"). Les Actions Sulzer sont cotées selon le Main Standard à la SIX Swiss Exchange sous le numéro de valeur 3.838.891 (ISIN CH0038388911; symbole de valeur: SUN).

Tiwel Holding AG est une société anonyme de droit suisse, dont le siège se trouve c/o Renova Management AG, Bleicherweg 33, 8002 Zurich, Suisse, et est inscrite au registre du commerce du Canton de Zurich sous le numéro CHE-177.973.027 ("**Tiwel**"). Tiwel a été fondée le 7 juillet 2015 avec un capital-actions de CHF 100'000, divisé en 100'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.00 chacune. La durée de Tiwel est indéterminée. Avec effet au 24 juillet 2015, le capital-actions de Tiwel a été augmenté à un total de CHF 1'000'000 au moyen d'un apport en espèces de CHF 900'000.

Tiwel est une filiale à 100% de Berdwick Holdings Limited, Afentrikas 4, Afentrika Court, Office 2, CY-6018 Larnaca, Chypre, qui est une filiale à 100% de Jollinson Limited, Nestonos 5, CY-6035 Larnaca, Chypre, elle-même filiale à 100% de Renova Innovation Technologies Ltd., 2nd Terrace West, Centreville, P.O. Box N-7755, Nassau, Bahamas, qui est une

filiale à 100% de Renova Investment Group Ltd., 2nd Terrace West, Centreville, P.O. Box N-7755, Nassau, Bahamas, qui est une filiale détenue à 90% par Renova Value Ltd., 2nd Terrace West, Centreville, P.O. Box N-7755, Nassau, Bahamas, elle-même filiale à 100% de Renova Holding Ltd., 2nd Terrace West, Centreville, P.O. Box N-7755, Nassau, Bahamas ("**RHL**"). L'actionnaire à 100% de RHL est TZ Columbus Services Ltd., Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, agissant en tant que trustee du Columbus Trust, un trust constitué selon le droit des Îles Cayman, dont l'ayant droit économique est Monsieur Viktor F. Vekselberg.

L'activité principale de Tiwel consiste à acquérir, gérer (principalement à long terme), grever et aliéner des participations importantes dans d'autres sociétés en Suisse ou à l'étranger, ainsi que financer des sociétés dans lesquelles elle participe.

Au 30 juin 2015, un total de 11'370'790 Actions Sulzer, correspondant à 33.19% du capital-actions et des droits de vote de Sulzer (calculés sur la base du capital-actions inscrit au registre du commerce au 31 juillet 2015), étaient détenues par les sociétés suivantes:

- Liwet Holding AG, c/o Renova Management AG, Bleicherweg 33, CH-8002 Zurich, Suisse ("**Liwet**");
- JSC Metkombank, 36 Oktyabrskaya Street, 623406, Sverdlovskaya Region, Kamensk-Uralsky, Russie ("**MKB**");
- Lamesa Holding S.A., P.H. Plaza 2000 Building, 50th Street, Panama, République du Panama ("**Lamesa Holding**").

Liwet est une filiale à 100% de Berdwick Holdings Limited, Afentrikas 4, Afentrika Court, Office 2, CY-6018 Larnaca, Chypre, qui est une filiale à 100% de Jollinson Limited, Nestonos 5, CY-6035 Larnaca, Chypre, elle-même filiale à 100% de Renova Innovation Technologies Ltd., 2nd Terrace West, Centreville, P.O. Box N-7755, Nassau, Bahamas, qui est une filiale à 100% de Renova Investment Group Ltd., 2nd Terrace West, Centreville, P.O. Box N-7755, Nassau, Bahamas, qui est une filiale détenue à 90% par Renova Value Ltd., 2nd Terrace West, Centreville, P.O. Box N-7755, Nassau, Bahamas, elle-même filiale à 100% de RHL.

MKB est une filiale de Winterlux Limited (contrôlée à 99.9%), Naousis, 1, Karapatakis Building, P.C. 6018 Larnaca, Chypre et de PJSC "KUMZ" (et d'autres actionnaires minoritaires), qui est une filiale à 100% de Mendo Portfolio Corp., 33 Porter Road, P.O. Box 3169, PMB103, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, elle-même filiale à 100% de Renova Assets Ltd., 2nd Terrace West, Centreville, P.O. Box N-7755, Nassau, Bahamas, qui est une filiale à 90% de RHL.

Lamesa Holding est une filiale à 100% de Lamesa Group Holding S.A., MMG Tower, 23rd floor, Avenida del Pacifico with Avenida Paseo del Mar, Costa del Este, Panama City, République du Panama, qui est une filiale à 100% de Lamesa Foundation, MMG Tower, 23rd floor, Avenida del Pacifico with Avenida Paseo del Mar, Costa del Este, Panama City, République du Panama, dont l'ayant droit économique est Monsieur Viktor F. Vekselberg.

Entre le 29 juillet 2015 et le 31 juillet 2015, Tiwel a acquis un total de 59'216 Actions Sulzer; le prix d'achat le plus élevé payé pour une Action Sulzer acquise entre le 29 juillet 2015 et le 31 juillet 2015 s'élevait à CHF 99.00.

En tenant compte de ces acquisitions, Tiwel détient, directement, indirectement ou en agissant de concert avec des tiers, un total de 11'430'006 Actions Sulzer, correspondant à 33.36% de Sulzer.

Tiwel dépasse, directement, indirectement ou en agissant de concert avec les sociétés susmentionnées, le seuil de 33 $\frac{1}{3}$ % des droits de vote de Sulzer et est donc obligée selon l'art. 32 al. 1 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières ("**LBVM**") de présenter une offre obligatoire portant sur l'acquisition de toutes les actions cotées de Sulzer.

Par la publication de cette offre, Tiwel satisfait à l'obligation de Tiwel et des personnes agissant de concert avec des tiers de présenter une offre obligatoire à tous les actionnaires de Sulzer ("**Offre**").

En dépassant le seuil de 33 $\frac{1}{3}$ % des droits de vote de Sulzer, et en déclenchant ainsi la présente Offre, Renova confirme son engagement fort comme actionnaire industriel à long terme de Sulzer et sa conviction sur les valeurs fondamentales de Sulzer. Sulzer reste un investissement stratégique à long terme du groupe Renova. Le fait que l'offre de Tiwel, respectivement du groupe Renova, soit faite au prix d'offre minimum démontre que le groupe Renova n'a pas l'intention de retirer Sulzer de la cotation. Au contraire, l'Offre au prix minimum signifie pour le groupe Renova que Sulzer doit rester une société cotée en bourse. Tiwel, respectivement le groupe Renova, n'envisagent pas de décocter les Actions Sulzer. La participation de Renova dans Sulzer de plus de 33 $\frac{1}{3}$ % offrira à Sulzer davantage de souplesse dans l'examen d'opérations stratégiques, qui sont dans l'intérêt de tous les actionnaires de Sulzer, et facilitera le soutien de Renova à l'optimisation de la structure du capital de Sulzer. Renova n'a pas l'intention de modifier l'orientation stratégique de Sulzer. Renova soutient l'orientation stratégique arrêtée par l'équipe de direction de Sulzer, ainsi que le plan de restructuration opérationnelle. En outre, Renova continue à s'engager sur les meilleures pratiques internationales de gouvernance d'entreprise ainsi qu'en matière de relations avec les actionnaires et autres acteurs (stakeholders). Renova soutient la gouvernance d'entreprise actuelle et n'a pas l'intention de modifier la composition actuelle du conseil d'administration, ni de la direction générale (executive management) de Sulzer. Suite à l'Offre, Sulzer sera à même de mettre en œuvre des mesures portant sur le capital, ainsi que d'autres mesures, afin d'optimiser la structure du capital de Sulzer, dans le but de réduire le coût du capital et d'améliorer ainsi l'évaluation de Sulzer.

Tiwel, Liwet, MKB et Lamesa Holding ont détenu au 31 juillet 2015 au total 11'430'006 Actions Sulzer (représentant 33.36% des droits de vote dans Sulzer). En fonction du taux d'acceptation de l'Offre il est possible – sous certaines conditions du contrat de crédit (tel que décrit ci-dessous au chapitre C.) – qu'en relation avec les sûretés ou sinon en relation avec l'exécution ou en conséquence directe de ladite exécution de l'Offre, Tiwel ou Liwet dépassera seule le seuil de 33 $\frac{1}{3}$ % des droits de vote de Sulzer, avant ou peu après l'exécution de l'Offre:

- (i) Tiwel pourrait dépasser seule le seuil de 33 1/3% des droits de vote de Sulzer en relation avec l'exécution de l'Offre et en conséquence directe de ladite exécution, si Tiwel – en conformité avec la Best Price Rule – doit acheter un certain nombre d'Actions Sulzer de Liwet, dans le but d'octroyer subséquemment à la banque qui met à disposition de Tiwel le crédit susmentionné des sûretés pour les Actions Sulzer acquises;
- (ii) Liwet pourrait dépasser seule le seuil de 33 1/3% des droits de vote de Sulzer, si seul un relativement petit nombre d'Actions Sulzer est présenté à l'acceptation et Tiwel décide (pour des raisons fiscales ou autres) de vendre à Liwet après l'exécution de l'Offre toutes les Actions Sulzer présentées à l'acceptation.

Cependant, étant donné que Tiwel et Liwet sont des "sociétés sœurs" au sein du groupe Renova (elles se trouvent sous contrôle (direct) commun), le fait que ce soit l'une ou l'autre des deux sociétés qui détienne la participation/les participations du groupe Renova dans Sulzer est sans importance du point de vue des actionnaires de Sulzer.

La présente annonce d'offre ne constitue qu'un résumé du prospectus d'offre du 3 août 2015 («**Prospectus d'offre**»). Le Prospectus d'offre peut être obtenu rapidement et sans frais en allemand et en français auprès de: UBS AG, Zurich, tél: +41 (0)44 239 47 03, fax: +41 (0)44 239 69 14, e-mail : swiss-prospectus@ubs.com. Le Prospectus d'offre et la présente annonce d'offre peuvent en outre être consultés sous http://www.renova.ru/en/press-center/investor_relations/.

Objet de l'Offre

A l'exception des 10'869'006 Actions Sulzer détenues par Tiwel et Liwet, l'Offre porte – sous réserve des restrictions à l'offre – sur (i) toutes les Actions Sulzer cotées en mains du public, y compris les Actions Sulzer qui seraient émises jusqu'à l'échéance du délai supplémentaire (tel que défini au chapitre A.5.), ainsi que sur (ii) un total de 561'000 Actions Sulzer détenues par MKB et Lamesa Holding.

L'Offre ne porte pas sur les Actions Sulzer détenues par Sulzer ou une filiale de Sulzer. Selon le rapport annuel 2014 de Sulzer, Sulzer et ses filiales détenaient, au 31 décembre 2014, 254'940 actions propres.

Au 31 juillet 2015, l'Offre porte sur un total de 23'138'424 Actions Sulzer.

Prix offert

Le prix offert s'élève à **CHF 99.20** net par Action Sulzer ("**Prix offert**"). Le Prix offert sera réduit du montant brut d'éventuels effets dilutifs concernant les Actions Sulzer qui surviendraient jusqu'à l'exécution de l'Offre d'acquisition. Sont notamment (sans limitation) considérés comme effets dilutifs les paiements de dividendes et autres distributions de tout genre, les augmentations de capital à un prix d'émission par action inférieur au Prix offert, les remboursements de capital, l'aliénation d'actions propres à un prix inférieur au Prix

offert ainsi que l'émission, l'allocation et l'exercice d'instruments financiers et de tous autres droits d'acquisition d'Actions Sulzer.

Délai de carence

Sous réserve d'une prolongation par la Commission des OPA, le délai de carence est de 10 jours de bourse à compter de la publication du Prospectus d'offre, c'est-à-dire vraisemblablement du 4 août 2015 au 17 août 2015 ("**Délai de carence**"). L'Offre ne peut être acceptée qu'après l'échéance du Délai de carence.

Durée de l'Offre et Délai supplémentaire

Par la publication de la présente annonce d'offre le 3 août 2015, l'Offre restera vraisemblablement ouverte pendant 20 jours de bourse après l'échéance du Délai de carence. L'Offre sera ainsi vraisemblablement ouverte à l'acceptation du 18 août 2015 au 14 septembre 2015, 16h00 HEEC ("**Durée de l'Offre**"). Tiwel se réserve le droit de prolonger la Durée de l'Offre une ou plusieurs fois. Une prolongation de la Durée de l'Offre au-delà de 40 jours de bourse requiert l'approbation préalable de la Commission des OPA.

Si l'Offre aboutit, le délai d'acceptation de l'Offre d'acquisition sera prolongé du délai supplémentaire de 10 jours de bourse ("**Délai supplémentaire**") à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée) (soit après la publication du résultat intermédiaire définitif). Le Délai supplémentaire courra vraisemblablement du 21 septembre 2015 au 2 octobre 2015, 16h00 HEEC.

Conditions

L'Offre est soumise aux conditions suivantes ("**Conditions**"):

- i) Aucune autorité juridique ou administrative compétente n'a rendu ou émis de décision, d'ordre ou d'acte similaire qui empêche, interdit ou déclare inadmissible cette Offre ou son exécution.
- ii) En tant que de besoin, les autorités de la concurrence compétentes ont accordé les autorisations et/ou attestations d'exemption nécessaires, respectivement tous les délais suspensifs à cet égard sont échus ou ont fait l'objet d'une mise à terme.

Les Conditions valent jusqu'à l'exécution de l'Offre.

Tiwel se réserve le droit de renoncer, en tout ou partie, à une ou plusieurs de ces Conditions.

Si les Conditions ne sont pas réalisées jusqu'au moment de l'exécution et qu'il n'y a pas été renoncé, Tiwel est en droit de déclarer que l'Offre a échoué ou de reporter l'exécution de l'Offre jusqu'au 21 décembre 2015. Pendant ce report, l'Offre continue à être soumise aux Conditions aussi longtemps que, et dans la mesure où, les Conditions ne sont pas réalisées et qu'il n'y aura pas été renoncé. Si Tiwel ne demande pas un autre report de

l'exécution de l'Offre et/ou si la Commission des OPA n'approuve pas un autre report, Tiwel déclarera que l'Offre a échoué si les Conditions ne sont toujours pas réalisées ou s'il n'y pas été renoncé.

Droit des actionnaires de Sulzer

Requête pour obtenir la qualité de partie (art. 57 OOPA)

Un actionnaire qui, au moment de la publication du Prospectus d'offre du 3 août 2015, détient au moins 3% des droits de vote dans Sulzer, exerçables ou non (un "**Actionnaire qualifié**" au sens de l'art. 56 OOPA), obtient la qualité de partie lorsqu'il en fait la demande à la Commission des OPA. La requête en obtention de la qualité de partie d'un Actionnaire qualifié doit parvenir à la Commission des OPA (Selnaustrasse 30, Case postale 1758, CH-8021 Zurich, counsel@takeover.ch; fax: +41 (0)58 499 22 91) dans les cinq jours de bourse suivant la publication de l'annonce d'offre dans la presse écrite. Le délai commence à courir le premier jour de bourse après la publication de l'annonce d'offre dans la presse écrite. La preuve de la participation détenue par le requérant doit être jointe à la requête. La Commission des OPA peut en tout temps exiger le renouvellement de la preuve que l'actionnaire détient toujours au moins 3% des droits de vote de Sulzer, exerçables ou non. La qualité de partie reste acquise pour toutes éventuelles décisions ultérieures rendues par la Commission des OPA en relation avec l'Offre, pour autant que la qualité d'Actionnaire qualifié subsiste.

Opposition (art. 58 OOPA)

Un Actionnaire qualifié (art. 56 OOPA), qui n'a pas participé à la procédure jusqu'alors peut former opposition contre les décisions de la Commission des OPA relatives à l'Offre. L'opposition doit parvenir à la Commission des OPA (Selnaustrasse 30, Case postale 1758, CH-8021 Zurich, counsel@takeover.ch; fax: +41 (0)58 499 22 91) dans les cinq jours de bourse suivant la publication de la décision par la Commission des OPA. Le délai commence à courir le premier jour de bourse après la publication de la décision. L'opposition doit comporter une conclusion et une motivation sommaire ainsi que la preuve de la participation de son auteur conformément à l'art. 56 OOPA.

Droit applicable et for

L'offre d'acquisition et tous les droits et obligations qui en résultent sont soumis au droit matériel suisse. Le for exclusif est à Zurich, Suisse.

RESTRICTIONS A L'OFFRE/OFFER RESTRICTIONS

Restrictions générales à l'offre

L'offre publique d'acquisition décrite dans la présente annonce d'offre n'est faite ni directement ni indirectement dans un Etat ou dans une juridiction dans lequel/laquelle une telle

offre serait illicite, ou violerait de toute autre manière les lois ou ordonnances applicables ou qui exigerait de la part de Tiwel une modification des modalités ou conditions de l'Offre de quelque manière que ce soit, l'introduction d'une requête supplémentaire ou des démarches additionnelles auprès d'autorités étatiques régulatrices ou judiciaires. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels Etats ou juridictions. Les documents relatifs à l'Offre ne doivent pas être distribués ni envoyés dans de tels Etats ou juridictions. Ces documents ne doivent pas être utilisés pour solliciter l'acquisition de titres de participation Sulzer par des personnes dans ces Etats ou juridictions.

General Offer Restrictions

The public tender offer described in this offer notice (the "**Offer**") is not being and will not be made, directly or indirectly, in any country or jurisdiction in which such Offer would be considered unlawful or otherwise violate any applicable laws or regulations, or which would require Tiwel to change or amend the terms or conditions of the Offer in any way, to make any additional filing with any governmental, regulatory or other authority or take any additional action in relation to the Offer. It is not intended to extend the Offer to any such country or jurisdiction. Documents relating to the Offer must neither be distributed in any such country or jurisdiction nor be sent to such country or jurisdiction. Such documents must not be used for the purpose of soliciting the purchase of any securities of Sulzer by or from anyone in any such country or jurisdiction.

United States of America

The Offer described in this offer notice is not being made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America and may only be accepted outside the United States of America. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. This offer notice and any other offering materials with respect to the Offer may not be distributed in nor sent to the United States of America and may not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of Sulzer, from anyone in the United States of America. The offeror is not soliciting the tender of securities of Sulzer by any holder of such securities in the United States of America. Securities of Sulzer will not be accepted from holders of such securities in the United States of America. Any purported acceptance of the Offer that the offeror or its agents believe has been made in or from the United States of America will be invalidated. The offeror reserves the absolute right to reject any and all acceptances determined by it not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful. A person tendering securities into this tender offer will be deemed to represent that such person (a) is not a U.S. person, (b) is not acting for the account or benefit of any U.S. person, and (c) is not in or delivering the acceptance from or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America.

United Kingdom

The communication of this offer notice and any other offer documents relating to the Offer is not being made, and such documents and/or materials have not been approved, by an authorised person for the purposes of section 21 of the Financial Services and Markets Act 2000. Accordingly, this offer notice and any other offer documents in connection with the Offer are only being distributed to and are only directed at persons whose place of residence, domicile or usual place of residence is in the United Kingdom who are "qualified investors" within the meaning of Article 2(1) (e) of the Prospectus Directive (Directive 2003/71/EC, as amended) and who (i) have professional experience in matters relating to investments falling within Article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, as amended (the "**Order**") or (ii) are persons falling within Article 49(2) (a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc") of the Order or (iii) to whom it may otherwise lawfully be distributed (all such persons together being referred to as "**relevant persons**"). This offer notice and any other offer documents in connection with the Offer must not be acted on or relied on by persons whose place of residence, domicile or usual place of residence is in the United Kingdom and who are not relevant persons. In the United Kingdom any investment or investment activity to which this offer notice and any other offer documents relate is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.

Australia, Canada and Japan

The Offer described in this offer notice is not addressed to shareholders of Sulzer whose place of residence, seat or habitual abode is in Australia, Canada or Japan, and such shareholders may not accept the Offer.

Action nominative de Sulzer

Numéro de valeur	ISIN	Symbole de valeur
3.838.891	CH0038388911	SUN

Conseiller financier et banque mandatée: UBS AG, Zurich.

Lieu et date: Zurich, 3 août 2015.